



Publié le 27 juin 2013 | Catégories : Évasion fiscale, Construction

FRAUDE&NBSP;FISCALE

## **PROJET FAUFIL : REVENU QUÉBEC DÉPOSE 989 CHEFS D'ACCUSATION VISANT PRINCIPALEMENT CONSTRUCTION FRANK CATANIA & ASSOCIÉS INC.**

### **Des amendes totalisant plus de 12,5 millions de dollars et des peines d'emprisonnement réclamées**

**Montréal, le 27 juin 2013.** – Le commissaire à la lutte contre la corruption, M. Robert Lafrenière, annonce que Revenu Québec a déposé, dans le cadre du projet Faufil, 989 chefs d'accusation à l'endroit de la société Construction Frank Catania & Associés inc. et de ses administrateurs. Certains dirigeants et employés de cette société, ainsi que six autres sociétés et quelques-uns de leurs administrateurs, sont également impliqués dans cette affaire, en plus d'un tiers. Les personnes visées par ces accusations sont passibles d'amendes minimales totalisant plus de 12,5 millions de dollars et s'exposent à des peines d'emprisonnement pour de présumés cas de fraude fiscale relatifs à des contrats publics dans le domaine de la construction.

La société Construction Frank Catania & Associés inc., une entreprise faisant des affaires dans le domaine de la construction, ses administrateurs, ainsi que certains de ses dirigeants et employés actuels ou anciens, MM. Paolo Catania, André Fortin, Pasquale Fedele, David Chartrand, Martin D'Aoust et Pascal Patrice, sont accusés d'avoir fait de fausses déclarations et d'avoir illégalement obtenu des crédits de taxe sur les intrants (CTI) et des remboursements de la taxe sur les intrants (RTI) du 1<sup>er</sup> mai 2005 au 30 juin 2009.

Quant aux six autres sociétés et leurs administrateurs impliqués, Revenu Québec soutient qu'ils ont participé à la mise en œuvre d'un stratagème basé sur l'utilisation de fausses factures, dans le but d'aider la société Construction Frank Catania & Associés inc. à demander des remboursements de taxes auxquels elle n'avait pas droit.

Revenu Québec précise qu'il poursuit également, dans le cadre du projet Faufil, Construction Frank Catania & Associés inc., de même que certains de ses administrateurs actuels et anciens, pour le motif suivant : ceux-ci auraient fait des déclarations fausses ou trompeuses, ou encore participé, consenti ou acquiescé à la formulation de telles déclarations. De fausses dépenses auraient en effet été déclarées dans le calcul des revenus nets de chacune des déclarations de revenus de la société, de 2005 à 2009.

### **Projet Faufil**

L'équipe de Revenu Québec de l'UPAC a découvert ce stratagème dans le cadre de ses activités de contrôle fiscal et d'enquête. Cette équipe a conduit plusieurs enquêtes majeures dans ce secteur d'activité. Parmi elles, on compte le projet Faufil, au cours duquel plusieurs mandats de perquisition ont été exécutés, en avril 2012, dans différents lieux d'affaires, résidences, bureaux de comptables et syndicats de faillite. Rappelons que cette enquête visait les opérations frauduleuses d'un réseau œuvrant dans l'exécution de contrats publics de construction impliquant l'utilisation répétitive de fausses factures.

**Voici des tableaux présentant les sociétés et personnes accusées ainsi que les amendes minimales réclamées :**

<b>Sociétés et individus accusés</b>	<b>Périodes de déclaration visées</b>	<b>Chefs d'accusation</b>	<b>Amendes liées à la Loi sur l'administration fiscale</b>	<b>Amendes liées à la TPS</b>
Construction Frank Catania & Associés inc.	Du 2005-05-01 au 2009-05-31	132	888 397,74 \$	630 008,64 \$
Paolo Catania	Du 2005-05-01 au 2009-05-31	132	888 397,74 \$	630 008,64 \$
André Fortin	Du 2005-05-01 au 2009-05-31	132	888 397,74 \$	630 008,64 \$
Pasquale Fedele	Du 2005-05-01 au 2006-12-31	64	367 395,19 \$	284 453,46 \$
David Chartrand	Du 2005-05-01 au 2009-05-31	112	717 323,16 \$	489 507,46 \$
Martin D'Aoust	Du 2006-01-01 au 2009-03-31	60	224 927,74 \$	134 304,23 \$
Pascal Patrice	Du 2005-08-01 au 2006-10-31	8	38 789,79 \$	28 838,75 \$
9146-0402 Québec inc.	Du 2006-09-01 au 2007-01-31	16	39 945,39 \$	24 109,73 \$
Paul Gilbert	Du 2006-09-01 au 2007-01-31	32	186 477,23 \$	128 662,05 \$
4293126 Canada inc.	Du 2007-01-01 au 2007-02-28	8	50 157,70 \$	34 836,00 \$
Maxime Plante	Du 2005-08-01 au 2007-02-28	52	221 694,66 \$	159 393,44 \$
Bailourd inc.	Du 2007-05-01 au 2007-09-30	12	98 374,13 \$	69 716,33 \$
Marc Baillargeon	Du 2007-05-01 au 2007-09-31	12	98 374,13 \$	69 716,33 \$
9189-4725 Québec inc.	Du 2008-05-01 au 2008-05-31	4	15 008,51 \$	8 259,38 \$
Louis-Philippe Lacroix	Du 2008-05-01 au 2008-05-31	4	15 008,51 \$	8 259,38 \$
9196-3900 Québec inc.	Du 2008-06-01 au 2009-01-31	24	132 099,16 \$	76 253,44 \$
Thierry Lacroix	Du 2006-06-01 au 2009-01-31	24	132 099,16 \$	76 253,44 \$
9202-1559 Québec inc.	Du 2009-01-01 au 2009-05-31	12	32 802,56 \$	17 017,50 \$
Stéphane Dupras	Du 2009-01-01 au 2009-05-31	12	32 802,56 \$	17 017,50 \$
Jules Cesar Badra	Du 2005-05-01 au 2009-01-31	120	794 057,13 \$	568 823,74 \$
<b>Total</b>		<b>972</b>	<b>5 862 529,91 \$</b>	<b>4 085 448,04 \$</b>

<b>Sociétés et individus accusés</b>	<b>Années d'imposition visées</b>	<b>Chefs d'accusation</b>	<b>Amendes liées à l'impôt provincial</b>
Construction Frank Catania & Associés inc. Paolo Catania André Fortin	2009	3	176 872,20 \$
Construction Frank Catania & Associés inc. Paolo Catania André Fortin	2008	3	325 733,13 \$
Construction Frank Catania & Associés inc. Paolo Catania André Fortin	2007	3	1 266 316,98 \$
Construction Frank Catania & Associés inc. Paolo Catania André Fortin Pasquale Fedele	2006	4	548 625,00 \$
Construction Frank Catania & Associés inc. Paolo Catania André Fortin Pasquale Fedele	2005	4	261 235,80 \$
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>2 578 783,11 \$</b>

**Total des amendes liées à l'impôt provincial et à la TVQ : 8 441 313,02 \$**

**Total des amendes liées à la TPS : 4 085 448,04 \$**

**GRAND TOTAL : 12 526 761,06 \$**

« Aujourd'hui, notre équipe d'enquête de Revenu Québec a réalisé une opération majeure en matière de fraude fiscale en déposant près de 1 000 chefs d'accusations. Les équipes qui forment l'UPAC sont déterminées à déployer tous les moyens pour mener une lutte concertée contre la corruption, la collusion et la malversation qui ne sont pas tolérés au Québec », a déclaré M. Lafrenière.

Rappelons que dans le projet Faufil, une enquête criminelle du Service des enquêtes sur la corruption (SQ) de l'UPAC avait mené, en mai 2012, à l'arrestation de neuf personnes et au dépôt d'accusations criminelles contre la compagnie Construction Frank Catania et associés inc. en lien avec un dossier d'abus de confiance.

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) a été créée par le gouvernement du Québec en février 2011. Son mandat est de coordonner et de diriger des unités d'enquête, de vérification et de prévention afin de lutter contre la corruption dans le système public québécois.

## **Juste. Pour tous.**

Revenu Québec a pour mission de s'assurer que chacun paie sa juste part du financement des services publics. Son objectif est de maintenir l'équité fiscale dans l'intérêt de tous.

**Nous joindre**

**Stéphane Dion**

Directeur des relations publiques

**Geneviève Laurier**

Porte-parole

[media@revenuquebec.ca](mailto:media@revenuquebec.ca)  
418 652-5115